



## Protection du gérant d'entreprise

Par **lapache**, le **18/03/2014** à **14:00**

Bonjour,

J'ai 31ans, je suis co-gérant 50/50 TNS d'une SARL créée en 2007

La société connaît actuellement quelques difficultés et je pense (peut-être un peu tard) à protéger mes proches et mon patrimoine

Voici ma situation personnelle :

Je suis PACSé sous le régime de l'indivision, nous avons 1 enfant jeune de 3mois et sommes propriétaire d'une maison pour laquelle nous remboursons un emprunt.

Je suis associé à mon frère dans une SCI (propriétaire d'un petit bâtiment)

J'ai un contrat d'assurance vie et deux livrets d'épargne classiques livret A et LDD à mon nom.

Voici la situation professionnelle :

La société rencontre des difficultés dues à un lourd impayé ainsi qu'à des problèmes de rentabilité. Nous sommes avec mon associé cautions solidaires à hauteur de 120 000€ chacun d'un découvert autorisé de 100 000€

Je crains qu'à court ou moyen terme la société soit en grosse difficulté et que la caution soit actionnée par la banque.

Pour nous protéger ma famille et moi, y-a-t'il des changements de statuts ou des montages judiciaires à envisager ? changer de régime de PACS ou alors annuler le PACS, revendre la maison à une SCI dont je serais associé avec ma conjointe, protéger mon épargne sur des comptes au nom de ma conjointe ou ma fille ...

Je vous remercie d'avance pour vos conseils

Par **moisse**, le **18/03/2014** à **18:16**

Bonsoir,

Bref vous demandez comment organiser votre insolvabilité ?

Il est un peu tard, et votre banquier connait certainement l'action paulienne.

Par **lapache**, le **18/03/2014** à **18:27**

Bonsoir,

Oui c'est bien résumé,

Mon banquier doit effectivement connaître, pour ma part je ne connaissais pas...

Merci de votre intervention,